

Délibération 2022-42 BIS-CA P

Séance du 15 décembre 2022

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

**Retrait de l'Ecole supérieure d'Arts et de Design de Valenciennes de l'établissement
expérimental**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière le jeudi 15 décembre 2022 en salle du conseil de la maison des services à l'étudiant, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Vu le décret n° 2019-942 du 9 septembre 2019 portant création de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et approuvant les statuts ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°2022-22 du 7 juillet 2022 portant mise en œuvre de la procédure de retrait d'un établissement composante ;

Vu les conclusions de la commission prévue par l'article 48-2 des statuts ;

Monsieur le Président expose au conseil les conclusions de la commission paritaire entre l'Ecole et l'Université aboutissant au retrait de l'Ecole de l'établissement expérimental.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration approuve le retrait de l'Ecole supérieure d'Arts et de Design de Valenciennes de l'établissement expérimental.

Pour : 21 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 16 décembre 2022

Le Président

Professeur Abdelhakim Artiba

